

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 03 février 2016

Convocation : 28 janvier 2016

Etaient présents : Rémy PASQUET, Bernadette ROBLIN, Christophe MAGNIEN, Jacqueline Berlin, Raymonde DRAGNE, Gérard GUYOT, Evelyne LECROT, Séverine MORLET, Martine PIERRE, Elodie VINCENT

Etaient absents : Karen GAUDET (pouvoir à Christophe MAGNIEN), Emmanuel BERTHON (pouvoir à Elodie VINCENT), Pascal BONDOUX (pouvoir à Gérard GUYOT), Gilbert COURTOIS (pouvoir à Rémy PASQUET), Thierry GOUNOT (pouvoir à Bernadette ROBLIN)

Christophe MAGNIEN a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à vingt heures.

Le trois février deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 janvier 2016
- 2/ Avancement de grade Sylvie MARONNAT
- 3/ Travaux ONF
- 4/ Echanges de parcelles entre la Commune de Saint-Martin d'Heuille et Monsieur DE BARROS NOGUEIRA

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Remplacement de Madame Karen GAUDET aux différentes assemblées
- DETR 2016
- Modification du tracé de la route forestière

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

01 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 06 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

002 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Monsieur le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe afin de promouvoir l'agent concerné.

Article 1 : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : C
- Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Article 2 : Le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est supprimé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du

- Filière : administrative
- Cadre d'emploi : C
- Grade : adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Délibération n° 2016-05

003 - Travaux ONF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'ONF pour les parcelles 10 et 17 concernant les travaux forestiers pour l'année 2016 dans le cadre du plan de gestion.

Ce devis comprend :

- la maintenance mécanisée du cloisonnement sylvicole des parcelles 10 et 17
- le dégagement manuel des régénérations naturelles des parcelles 10 et 17

Pour un total de 8 470.00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de signer tous les documents nécessaires.

Délibération n° 2016-06

□□4 - Echange de parcelle entre la Commune de Saint-Martin d'Heuille et Monsieur DE BARROS NOGUEIRA

Dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du bourg, la Commune de Saint-Martin d'Heuille, propriétaire de la parcelle cadastrée AH 73, sise Route de Nevers à Saint-Martin d'Heuille (58130), a proposé à Monsieur José DE BARROS NOGUEIRA, propriétaire de la parcelle cadastrée AH 69, située de manière contigüe à la parcelle communale précitée, telle qu'elle figure sur le plan joint annexé, un échange de terrain de même superficie.

Une promesse d'échange devra être signée entre la Commune de Saint-Martin d'Heuille et Monsieur DE BARROS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'avis de la division Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques doit être demandé, afin de fixer la valeur pour chaque emprise des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à demander l'avis de la division Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques et à faire signer à Monsieur José de BARROS une promesse d'échange.

Délibération n° 2016-07

□□5 - Remplacement de Madame Karen GAUDET aux différentes assemblées

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Karen GAUDET de son poste d'adjoint, il

convient de la remplacer dans les différentes assemblées auxquelles elle participait, à savoir le CCAS et le SIRP Balleray / Saint-Martin d'Heuille.

Pour le CCAS, a été désignée : Mme Séverine MORLET

Pour le SIRP Balleray / Saint-Martin d'Heuille, a été désignée : Mme Jacqueline BERLIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces nominations à l'unanimité.

Délibération n° 2016-08

□□6 - DETR 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que la défense incendie de la commune n'est pas aux normes en vigueur.

Afin de remédier à ce problème, il conviendrait d'acheter 4 citernes de 120 m³ et 3 citernes de 60m³ et de signer des conventions avec des particuliers possédant soit des réserves d'eau ou des plans d'eau.

Ces citernes ou réserves d'eau seront implantées de façon judicieuse sur le territoire communal afin d'assurer une couverture complète. Les futurs sites d'implantation ont été déterminés en collaboration étroite avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le conseil municipal décide d'acheter les citernes, de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 60% de la dépense hors taxes, approuve le plan de financement et donne tous pouvoirs à cet effet à Monsieur le Maire pour agir.

13 votes pour, 2 abstentions

Délibération n° 2016-09

□□7 - Modification du tracé de la route forestière

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 19 décembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé pour la création d'une route forestière sur la parcelle A 149 par la coopérative forestière ASL des 6 Bois.

Il expose au Conseil, que le tracé initial doit être modifié car la pente est trop forte sur les 60 premiers mètres (15% de pente en moyenne, impossible maximum 12% pour les camions).

Le tracé sera donc modifié selon le plan ci-joint.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la modification du tracé de la route forestière et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2016-10

□□8 - Questions diverses

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 21h40.

Table des délibérations

2016-05 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

2016-06 : Travaux ONF

2016-07 : Echange de parcelles entre la Commune de Saint-Martin d'Heuille et Monsieur DE BARROS NOGUEIRA

2016-08 : Remplacement de Madame Karen GAUDET aux différentes assemblées

2016-09 : DETR 2016

2016-10 : Modification du tracé de la route forestière

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		

GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		